CLASSIQUES
GARNIER

Sève (Bernard), « Mieux s'instruire "par fuite que par suite", ou comment user des erreurs d'autrui », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, n° 63, 2016 – 1, p. 119-134

DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-06087-1.p.0119

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2016. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Sève (Bernard), « Mieux s'instruire "par fuite que par suite", ou comment user des erreurs d'autrui »

Résumé – Montaigne soutient qu'il se réforme mieux "par fuite que par suite" : les fausses notes d'un mauvais musicien me ramènent plus sûrement au sens de l'harmonie que d'entendre un bon musicien. Il existe un privilège paradoxal, à la fois cognitif et dynamique, du mal sur le bien, de l'erreur sur la vérité. Cette idée consonne avec l'ontologie de la différence exposée dans les *Essais* ; mais son lien avec le contenu du chapitre "De l'art de conférer", auquel elle sert d'incipit, reste quelque peu énigmatique.

Abstract – In the very beginning of the chapter "Of the art of confering", Montaigne holds that he better instructs himself "by avoiding than by imitation". Evil and error have thus a paradoxical advantage on good and truth, an advantage of a cognitive and dynamic nature. Although this idea is consistent with the Montaigne's ontology which confers much more importance to difference than to identity, its connection with the rest of the chapter "Of the art of confering" remains somewhat mysterious.

MIEUX S'INSTRUIRE « PAR FUITE QUE PAR SUITE », OU COMMENT USER DES ERREURS D'AUTRUI

Le célèbre chapitre « De l'art de conférer » (*Essais*, III, 8) s'ouvre par un prologue qui l'est peut-être un peu moins, et qui ne laisse pas d'intriguer[1]. Montaigne part d'un constat assez banal, « C'est un usage de notre justice, d'en condamner aucuns [quelques-uns] pour l'avertissement des autres » – simple formulation de ce qu'on appelle classiquement la fonction dissuasive de la peine. Puis, au travers d'un lacis coloré d'exemples et de citations, Montaigne énonce un autre constat, personnel celui-ci : « Il en peut être aucuns de ma complexion, qui m'instruis mieux par contrariété que par similitude, et par fuite que par suite ». « M'instruis mieux » : Montaigne ne dit pas que la similitude ou la « suite » ne l'instruisent jamais, simplement que la contrariété et la « fuite » sont de meilleurs précepteurs. Est-ce une simple question de complexion, ou ne s'agirait-il pas d'une méthode que l'on peut apprendre à pratiquer ? Et en quel sens le rejet, le refus, sont-ils instructifs ? L'examen de ces questions suppose une problématisation assez large.

1 Le lecteur trouvera ci-joint un tableau synoptique présentant en deux colonnes le texte qui nous intéresse ici. La première colonne contient le texte de l'édition de 1588, la seconde colonne indique les suppressions et ajouts de l'Exemplaire de Bordeaux et de l'édition posthume de 1595. Je remercie Alain Legros dont l'amitié et la science philologique sont pour beaucoup dans l'exactitude et la lisibilité de ce tableau. La présente étude doit également beaucoup aux savantes remarques qui m'ont été faites lors du Colloque de Bordeaux, dont je remercie les intervenants.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

LA « SCIENCE DE FUIR »

Il existe chez Montaigne une véritable philosophie de la fuite, répartie ici et là dans les *Essais*. Il ne faut bien sûr pas présumer que le vocabulaire de la fuite ait toujours les mêmes significations ; mais l'insistance de certains thèmes autorise à reconstruire une doctrine montaignienne de la fuite. Il faut distinguer (sans rigidifier excessivement ces distinctions) les fuites naturelles, les fuites civiles et les fuites militaires. Fuir la souffrance, fuir la mort, sont des mouvements naturels et spontanés du vivant, et donc de l'homme en tant qu'il est d'abord un vivant. On peut appeler fuite civiles (par opposition aux fuites militaires) les fuites, hors contexte de bataille donc, raisonnées et délibérées, qui ne sont plus seulement un mouvement instinctif du vivant, mais le résultat d'une décision, voire d'une délibération rationnelle. La fuite devant la peste, décrite par Montaigne au chapitre « De la physionomie » (III, 12), en est un bon exemple.

Mais les fuites intellectuellement les plus intéressantes sont les fuites militaires. Montaigne oppose deux sortes de fuites militaires, la fuite lâche et honteuse, due à la peur (« honteuse fuite[1] »), et la fuite honorable, résultat d'un calcul tactique bien pensé et bien exécuté. La première est non seulement honteuse, mais aussi désordonnée et confuse, d'autant que l'ennemi est « plus aigre » à ce genre de fuite[2] ; la seconde est à la fois honorable et ordonnée. C'est cette fuite réfléchie et maîtrisée qu'il nous faut analyser.

Montaigne parle, au début du chapitre « De la Constance[3] » de la « science de fuir », formule qu'il emprunte à Platon[4] qui l'attribue lui-même à Homère[5]. Quoi qu'il en soit de ces rebondissements d'emprunts,

1 *Essais*, I, ch. 18, « De la peur », V., p. 76 ; t. I, p. 150. Mes références sont d'abord à l'édition Villey-Saulnier (PUF, 1965), ensuite à l'édition Tournon (Imprimerie Nationale, 1998-2003).

2 *Essais*, I, ch. 14, « Que le goût des biens et des maux dépend en bonne partie de l'opinion que nous en avons » : « Tout ainsi que l'ennemi se rend plus aigre à notre fuite, aussi s'enorgueillit la douleur à nous voir trembler sous elle », V., p. 58 ; T. I, p. 121.

3 *Essais*, I, ch. 12, « De la Constance », V., p. 45 ; T., I, p. 103.

4 Platon, *Lachès*, 191 a-b (*κατὰ τὴν τοῦ φόβου ἐπιστήμην*).

5 Homère, *Iliade*, V, 225 *sq.* ; VIII, 105 *sq.*

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

Montaigne reprend à son compte cette expression paradoxale. Une formule souligne la dimension rationnelle et technique de ce genre de fuite : « conduire et tenir en ordre ma fuite[1] ». André Tournon renchérit en parlant d'« art de la dérobade[2] », et c'est le mot « art » qu'il faut ici souligner, avec ce qu'il implique de savoir-faire, de maîtrise, de ténacité. La fuite tactique délibérée ne demande pas seulement de la rationalité, elle demande aussi du courage : « Tous les dangers que j'ai vus, ç'a été les yeux ouverts, la vue libre, saine et entière : Encore faut-il du courage à craindre. Il me servit autrefois, au prix d'autres, pour conduire et tenir en ordre ma fuite, qu'elle fût sinon sans crainte, toutefois sans effroi, et sans étonnement » écrit Montaigne dans le chapitre « Des Coches[3] ». Ce courage de fuir autorise Montaigne à parler, dans le même texte, des « fuites non rassises seulement et saines, mais fières[4] ». Parlant de la fuite (civile, ici) devant la peste, Montaigne précise que, fût-il parti seul et non avec la « caravane » de sa maisonnée, « c'eût été une fuite bien plus gaillarde[5] ». Ce qui est fier ou gaillard dans une fuite, ce n'est bien sûr pas la fuite elle-même, mais la résolution qui l'habite et la raison qui la conduit.

La fuite tactique proprement dite n'est en effet que le premier temps d'une séquence plus complète, qui contient un renversement, une volte-face. Reprenons le chapitre « De la Constance » : « Plusieurs nations très belliqueuses se servaient en leurs faits d'armes de la fuite pour avantage principal et montraient le dos à l'ennemi plus dangereusement que leur visage[6] ». Analysant la bataille de Platées (479 av. J.-C.), Montaigne souligne que les Lacédémoniens trompèrent les Perses en suscitant chez ces derniers « l'opinion de leur fuite[7] ». Les Lacédémoniens, « en la journée de

1 *Essais*, III, ch. 6, « Des Coches » V., p. 899 ; T., III, p. 182.
2 *Essais*, T., I, p. 532.
3 *Essais*, III, ch. 6, « Des Coches » V., p. 899 ; T., III, p. 182.
4 *Ibid.*, un exemple de fuite maîtrisée est donnée par Socrate, selon le récit d'Alcibiade dans le *Banquet* de Platon (221 a-b) que reproduit Montaigne dans le chapitre « Des Coches », III, 6 : « Je remarquai premièrement combien il [Socrate] montrait d'avisement et de résolution […], Et puis la braverie de son marcher, nullement différent du sien ordinaire ; Sa vue ferme et réglée, considérant et jugeant ce qui se passait autour de lui, regardant tantôt les uns, tantôt les autres, amis et ennemis, d'une façon qui encourageait les uns, et signifiait aux autres qu'il était pour vendre bien cher son sang et sa vie, à qui essayerait de la lui ôter », V., p. 900 ; T., III, p. 183.
5 *Essais*, III, ch. 12, « De la Physionomie », V., p. 1048 ; T., III, p. 400.
6 *Essais*, I, ch. 12, « De la Constance », V., p. 45 ; T., I, p. 103.
7 *Essais*, I, ch. 12, « De la Constance », V., p. 45 ; T., I, p. 104.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

Platées, ne pouvant ouvrir la phalange Persienne, s'avisèrent de s'écarter et scier arrière pour par l'opinion de leur fuite faire rompre et dissoudre cette masse en les poursuivant. Par où ils se donnèrent la victoire[1] ». La fuite tactique est une fuite feinte : elle n'est pas une véritable fuite. Ici on voit Montaigne hésiter à tordre à ce point le sens usuel du mot « fuite », que le discours militaire n'emploie pas volontiers ; la langue militaire parlera de repli tactique ou de retraite en bon ordre, non de fuite. Montaigne garde le mot « fuite », tout en ayant conscience du paradoxe qu'il y a à parler d'une fuite honorable et fière.

Cette dimension de feintise se remarque dans un autre passage du chapitre « De ne communiquer sa gloire » : « Catulus Luctatius, en la guerre contre les Cimbres, ayant fait tous ses efforts d'arrêter ses soldats qui fuyaient devant les ennemis, se mit lui-même entre les fuyards, et contrefit le couard, afin qu'ils semblassent plutôt suivre leur capitaine que fuir l'ennemi[2] ». Le cas est ici très différent des précédents. Les soldats fuient réellement, d'une fuite incontrôlée, panique et non tactique – Montaigne emploie les mots péjoratifs « fuyard » et « couard ». Lutatius Catulus veut sauver l'honneur de ses soldats. Il feint donc d'ordonner une fuite elle-même feinte en se mettant à sa tête : feinte au second degré. Ce passage me retient aussi, en ce qu'il est construit sur l'opposition entre suivre et fuir : la fuite (feinte) du capitaine permet aux soldats qui fuient (réellement) de sembler le suivre.

Quand donc Montaigne écrit la phrase qui fait l'objet de la présente étude, « Il en peut être aucuns de ma complexion, qui m'instruis mieux par contrariété que par similitude, et par fuite que par suite », il dispose déjà du concept de ce qu'est une fuite honorable, et qui plus est, efficace. Mais c'est en réalité un autre concept de fuite que va construire notre texte.

---

1 *Ibid.* Comme le précise Montaigne, le récit vient du *Lachès* (191 c) où il est mis dans la bouche de Socrate : « À Platées en effet, quand ils furent en face des soldats perses cuirassés de lattes d'osier, ils n'acceptèrent pas, dit-on, de les affronter en combattant sur place, mais ils prirent la fuite ; puis, une fois rompus les rangs des Perses, ils firent volte-face [ἀναστρεφομένους] et se battirent à la façon de cavaliers, remportant ainsi la victoire dans cette bataille » (trad. Léon Robin, Platon, *Œuvres Complètes*, Gallimard, Pléiade, t. I, 1950, p. 305-306). Socrate explique un peu plus loin que sont courageux ceux qui combattent, « aussi bien en restant sur leurs positions qu'en faisant volte-face », *καὶ μένοντες καὶ ἀναστρέφοντες* (191 e).

2 *Essais*, I, ch. 41, « De ne communiquer sa gloire », V., p. 256 ; T., I, p. 412.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

LA FORMULE ET SES DÉRIVÉS

La phrase de Montaigne est d'abord une formule reposant sur un jeu de mots. On sait que Montaigne aime les paronomases : la mort est « le bout, non le but de la vie », « la manière et la matière », « Et faut-il, si elle est putain, qu'elle soit aussi punaise[1] ? » Le jeu verbal entre « fuite » et « suite » est aussi, en l'occurrence et sans doute de manière unique dans les *Essais*, un jeu visuel (il n'est pas sûr que Montaigne l'ait voulu, ni même qu'il en ait eu conscience). Dans la typographie de l'époque, le « f » et le « s » sont très proches, et il arrive que l'œil hésite une seconde quand la qualité de l'impression laisse à désirer.

La formule « [mieux] par fuite que par suite » est seconde par rapport à une formulation première qui est « [je m'instruis] mieux par contrariété que par exemple ». La seconde formulation, plus sonore, n'est-elle qu'une simple variation rhétorique ? Ou bien porte-t-elle un poids conceptuel propre ? Le mot « fuite » est-il choisi pour d'autres raisons que pour le jeu qu'il permet avec « suite » ? Il faut répondre positivement à cette question.

Le sens obvie de la formule est assez simple, mais son contenu réel ne se donne pas si aisément. Deux points sont à noter : l'opposition suivre / fuir est pris dans une constellation d'oppositions qui furent sujets à plusieurs remaniements sur l'Exemplaire de Bordeaux et dans l'édition posthume ; et cette opposition est illustrée par de très nombreux exemples, dont on ne sait trop de prime abord s'ils sont destinés à illustrer, de façon pédagogique, la formule, ou s'ils sont destinés, en en soulignant la pertinence et la fécondité, à l'étayer de façon argumentative. Il s'agit, à certains égards, d'une *amplificatio* rhétorique, destinée à mettre en lumière la force de la *sententia*, de la formule centrale. Mais cette *amplificatio* ne se contente pas de donner du volume à la formule, elle contribue à en épaissir et à en affiner, tout à la fois, le sens.

Dans l'édition de 1588, l'opposition fuir / suivre est répliquée dans les oppositions suivantes : éviter / imiter, accuser / recommander, contrariété / exemple, poindre / plaire, disconvenance / accord, différence / similitude,

1 *Essais*, III, ch. 10, « De ménager sa volonté », V., p. 1013 ; T., III, p. 349.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

mauvais exemples / bons exemples. Je suis, dans cette énumération, l'ordre conceptuel négatif/positif, ou, si l'on préfère, éloignement / rapprochement. Dans le contexte, c'est le terme « négatif » (fuir, éviter, poindre, etc.) qui est le terme valorisé, et le terme « positif » (suivre, imiter, plaire, etc.) qui est dévalorisé. Ce sont donc sept couples conceptuels qui relaient, diversifient, et au fond confirment, le couple principal. C'est un nombre considérable.

Comment lire cette liste, que l'on pourrait présenter sous forme d'un tableau à double entrée ? On peut penser que tous les termes négatifs (éviter, accuser, contrariété, poindre, disconvenance, différence, mauvais exemples) font système entre eux et sont, dans le contexte, sémantiquement équivalents ; symétriquement les termes positifs (imiter, recommander, exemple, plaire, accord, similitude, bons exemples) seraient équivalents. On peut au contraire penser, ce qui me paraît plus vraisemblable, que ce qui importe à Montaigne n'est pas le contenu de chacun des termes opposés, mais le fait de leur opposition. Selon la logique de l'analogie entendue comme égalité de rapports, ce n'est pas éviter qui ressemble à poindre, ni imiter à plaire, mais c'est le rapport éviter / imiter qui ressemble au rapport poindre / plaire. On notera cependant que le mot « exemple », pris dans un sens positif dans le couple contrariété / exemple, est pris dans un sens négatif dans la première phrase du texte (punition « pour l'exemple ») et dans un sens neutre dans le dernier couple, mauvais exemples (à éviter) / bons exemples (à imiter). Ce point n'est pas mineur, car tout exemple est ambigu et susceptible d'usages contrastés[1]. L'examen détaillé de l'ajout manuscrit sur l'Exemplaire de Bordeaux, au début de notre texte, est très significatif. Dans un premier temps, Montaigne écrit « De les condamner, parce qu'ils ont failli, ce serait bêtise, comme dit Platon : Car ce qui est fait ne se peut défaire : mais c'est afin qu'ils ne faillent plus de même ou par eux-mêmes ou par autre moyennant l'incitation de leur exemple » ; ici, l'exemple est celui de la faute, exemple potentiellement contagieux (« incitation »). Puis Montaigne se ravise, il raye le segment « ou par eux-mêmes ou par autre moyennant l'incitation de leur exemple » et continue en écrivant « ou qu'on fuie l'exemple de leur faute ». On notera que, dans cette formulation

1 Voir l'article « Exemple – Exemplarité » de Claire Couturas dans le *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, dir. Philippe Desan, Champion, 2007.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

définitive, l'exemple de la faute présente toujours un caractère attractif (la contagion du mal) : pour faire fuir l'exemple (attirant) de la faute, il faut contre-poser la force supérieure de la sanction, dans un jeu non pas statique mais dynamique de forces et de contre-forces.

La constellation d'oppositions fuir / suivre est modifiée sur l'Exemplaire de Bordeaux, et plus largement modifiée encore dans l'édition de 1595. L'Exemplaire de Bordeaux remplace la première occurrence d'« exemple » par « avertissement ». L'édition posthume va, quant à elle, considérablement bouleverser la constellation. On en verra le détail dans la page synoptique ci-jointe. Le mot « exemple », vers le milieu du texte, est remplacé par « similitude », le couple disconvenance / accord est remplacé par le couple disconvenance / convenance et le couple différence / similitude par le couple différence / accord. S'il est permis, sans entrer dans le débat sur les mérites respectifs de l'Exemplaire de Bordeaux et de l'édition posthume, d'interpréter la logique de ces remaniements, je dirais qu'ils visent à accroître la précision conceptuelle du propos et à intensifier la puissance du terme « négatif » valorisé. Le coupe « contrariété / similitude » est plus cohérent que le couple « contrariété / exemple », et le couple « disconvenance / convenance » que le couple « disconvenance / accord », d'autant plus que le mot « accord » venait d'être utilisé pour remplacer le mot « similitude » qui avait lui-même servi à remplacer le mot « exemple » au milieu du texte. Récapitulons ces remaniements de l'édition posthume :

Édition de 1588	Édition posthume
contrariété / exemple	contrariété / similitude
disconvenance / accord	disconvenance / convenance
différence / similitude	différence / accord

On remarquera que ces remaniements ne concernent que le mot « positif » (dévalorisé), le mot « négatif » (valorisé) étant toujours conservé. C'est une autre manière de mettre l'accent sur le primat de la fuite sur la suite.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

EXEMPLES LIVRESQUES ET EXEMPLES PERSONNELS

Venons-en aux exemples. Le texte commence par le cas judicaire : la valeur supposée dissuasive de la peine, et notamment de la peine de mort (« celui qu'on pend »). Montaigne ne critique en rien cette croyance judiciaire ou populaire en la valeur dissuasive de la peine, il se contente de dire « je fais de même » : Montaigne, à l'en croire, publie ses « erreurs » et « imperfections » pour instruire autrui[1]. La suite du texte comporte, dans l'édition de 1588, deux exemples livresques (Caton et la sagesse, Pausanias et la musique), et cinq exemples tirés par Montaigne de sa propre expérience ; deux de ces exemples concernent l'éthique (l'horreur de la cruauté, plus forte que le modèle de la clémence, et le refus de la perfidie, pour lequel le pendant n'est pas donné) ; un concerne la « contenance » sociale (le ridicule de la « sottise »), un « l'assiette » à cheval, dont chacun connaît l'importance pour Montaigne (le procureur ou le Vénitien à cheval plus instructifs que le bon écuyer), un enfin le langage (une « mauvaise façon de langage » plus instructive qu'une bonne). On notera que si Montaigne donne toujours le terme négatif, valorisé, il omet parfois d'en préciser le pendant positif, dévalorisé : nous l'avons relevé, les pendants de la sotte contenance ou de la perfidie ne sont pas nommés, pas plus que la bonne musique moins instructive que le « mauvais sonneur » de Pausanias.

L'Exemplaire de Bordeaux ôte le dernier cas, personnel (rejet de la volerie et de la perfidie) et en le remplaçant par trois exemples également personnels : Montaigne devient agréable, ferme et doux en réaction à son expérience des fâcheux, des mous et des âpres. À ces trois exemples, l'édition posthume en ajoute un très général « Aussi bon, que j'en voyais de méchants », formulation très vague, mais qui subsume toutes les formulations précédentes.

Le texte est très fluide, et les distinctions et classements que je viens de proposer sont évidemment bien lourds en regard du mouvement très

1 Voir sur ce point le commentaire de François Rigolot : « Cette similarité initiale entre l'usage collectif et l'attitude individuelle n'est qu'apparente. Elle tient moins de la *convenientia* que de la *coincidentia oppositorum* » (*Les M*étamorphoses de Montaigne, PUF, 1988, p. 120).

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

« allant » du texte. Montaigne passe très naturellement d'un exemple livresque concernant la musique à un exemple ironique, puisé dans ses propres observations des Vénitiens et procureurs à cheval, et il passe non moins naturellement de la description des autres à la description de soi. Il s'agit d'autant de variations, très colorées, sur un thème unique : fuir le mauvais exemple est plus efficace que vouloir suivre le bon.

LA FUITE COMME MÉTHODE

J'en viens à l'interprétation philosophique de ce passage. Je proposerai d'abord trois brèves remarques.

Première remarque : le mot « erreur » (« Mes erreurs sont tantôt naturelles… ») est pris en un sens extensif : il signifie aussi bien imperfection, maladresse, incompétence, bien au-delà du sens d'abord cognitif du mot.

Deuxième remarque : Montaigne propose une méthode, une « discipline », comme il le dit à propos de Caton. Cette méthode est originale, l'idée d'une puissance morale supérieure du mal par rapport au bien est paradoxale pour la pensée classique[1]. Elle est, par ailleurs, toute différente de la méthode de diversion prônée dans le chapitre IV de ce même livre III, « De la diversion ».

Troisième remarque : Montaigne se place des deux côtés dans la mécanique de cette discipline : il se réforme à la vue des erreurs ou des fautes d'autrui, mais il se propose de réformer les autres en publiant ses propres erreurs et ses propres fautes. Il entend aussi bien faire usage des erreurs d'autrui qu'aider autrui à faire usage de ses erreurs à lui. Il est très remarquable que Montaigne passe aussi naturellement de la position « moi Montaigne je m'instruis et me réforme par les erreurs

1 On pourrait penser au passage dans lequel Aristote dit que celui qui cherche la médiété (la vertu) doit d'abord s'éloigner de ce qui lui est le plus contraire, comme Ulysse s'éloignant davantage de Charybde que de Skylla qui est moins dangereuse (*Éthique à Nicomaque*, livre II, chapitre 9, trad. Tricot, Vrin, 1972, p. 115-116 ; voir Homère, *Odyssée*, XII, v. 73-110 et v. 215-220). L'idée est toutefois différente de celle de Montaigne : c'est Circé qui apprend à Ulysse que Skylla est moins dangereuse, et le contexte est celui d'une comparaison entre deux maux dont l'un est moindre. Il ne s'agit pas, comme chez Montaigne, d'une répulsion immédiate devant le mal (ici, le danger).

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

d'autrui » à la position symétrique, mais néanmoins toute différente, « moi Montaigne j'aide autrui à se réformer et à s'instruire en lui exposant mes propres erreurs ». Mais dans les deux cas c'est une unique méthode qui est décrite, celle de l'amendement par la perception des erreurs des autres. Cette méthode vaut justification de la tournure du livre de Montaigne : la publication, parfois impudique ou indiscrète, de ses erreurs et de ses « imperfections » n'est pas complaisance à soi, mais souci d'autrui.

La structure de cette méthode de fuite repose sur une triple dissymétrie entre fuir et suivre : cognitive, pragmatique et dynamique.

La dissymétrie est d'abord cognitive : la faute est plus claire que la « réussite » (j'emploie ce mot faute de mieux). Notons en effet que notre texte parle du « mal » sous ses différentes formes : le mal moral bien sûr (cruauté, volerie, perfidie, méchanceté), mais aussi le mal social (sotte contenance, âpreté), le mal intellectuel (mauvais langage, « folie »), la faute artistique (fautes de rythme et d'accord), le défaut technique (mauvaise assiette du cavalier).

La thèse de la plus grande clarté du mal, de la faute et de l'erreur, que l'on a envie de rapprocher de celle développée par Hans Jonas[1], n'est pas explicitée par Montaigne, et je ne peux en toute rigueur l'inférer de ses écrits. Mais il me semble qu'il n'est pas absurde de la supposer. Montaigne la formule sur le plan aléthique, en tant que position sceptique, dans l'« Apologie de Raimond Sebond » : « Et [les pyrrhoniens] font état de trouver bien plus facilement pourquoi une chose soit fausse, que non pas qu'elle soit vraie, et ce qui n'est pas que ce qui est, et ce qu'ils ne croient pas que ce qu'ils croient[2] ». Mais cette remarque de l'Apologie décrit plutôt la démarche négative du sceptique qu'elle ne rend compte de l'expérience morale de Montaigne confronté au mal. Car cette expérience du négatif, qu'il soit le mal, l'erreur ou la laideur, est, en tant qu'expérience, pleinement positive et assurée.

Cette connaissance du mal est immédiate et présente tous les caractères de l'évidence (au sens philosophique du terme) : ce n'est pas en

1 Hans Jonas, *Le Principe Responsabilité* [1979], Cerf, 1990. Pour Jonas, la confrontation concrète avec le mal, ou avec le risque d'un mal, nous révèle l'existence d'un bien que, jusqu'alors, nous ne connaissions pas, et dont nous ne prenons conscience que parce qu'il est menacé.

2 *Essais*, II, ch. 12, « Apologie de Raimond Sebond », V., p. 505 ; T., II, p. 275.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

comparant un comportement à la loi morale que Montaigne rejette cruauté, « volerie » ou perfidie, c'est immédiatement que son être se révolte contre ces comportements. Par ailleurs, cette connaissance est définitive : Montaigne peut se moquer des disputes philosophiques sur le Souverain Bien, il ne remet jamais en cause sa condamnation presque viscérale de la cruauté, du mensonge et de la perfidie. Ce que nous décrit le prologue de « De l'art de conférer », sous ses aspects ironiques et un peu ludiques, c'est bien l'existence d'une évidence pratique fondamentale tout autant qu'irrécusable. Cette intuition irrécusable du mal, ou simplement du « raté », se fait à même la chair de l'expérience.

La dissymétrie entre fuir et suivre est, ensuite, pragmatique. Fuir n'est pas le contraire de suivre. Paradoxalement, suivre est plus complexe que fuir. Suivre un modèle, c'est l'imiter (comme lorsque Montaigne parle d'« ensuivre » son peintre au chapitre « De l'amitié[1] »). Ce qui est paradoxal ici n'est pas que fuir soit plus aisé que suivre ; en effet, suivre suppose de s'adapter finement à une donnée extérieure, l'imitation artistique, morale ou religieuse exige un effort d'ajustement en profondeur ; fuir, au contraire, est une activité indéterminée, il suffit de « ne pas faire » comme ceux que l'on condamne. Suivre, c'est devoir adopter une position ; fuir, c'est prendre une direction pour s'éloigner de la position. Fuir est donc techniquement plus facile, au moins dans un premier temps. Le paradoxe est que fuir oblige à inventer une position meilleure. Ne pas monter à cheval comme un Vénitien ne me dit pas comment je dois m'y prendre pour n'être pas maladroit comme lui. Sous cet aspect, le moment du « fuir » n'est qu'un moment premier, le premier temps d'un travail. Il ne faut ni mentir ni être cruel, très bien, mais comment agir en des temps si gâtés ? Comment ne pas mentir dans un monde de menteurs ? La méthode de fuite ne le dit pas. C'est une méthode incomplète, mais néanmoins assurée à l'intérieur de ses limites.

L'évidence morale du mal, enfin, est motrice ; c'est la troisième dissymétrie, dynamique, entre le suivre et le fuir. Le mal est plus repoussant que le bien n'est attirant (à clarté cognitive égale, pourrait-on ajouter). C'est évidemment le nerf de toute l'argumentation de Montaigne, et au fond le seul élément de justification qu'il propose : « Ce qui point, touche et éveille mieux, que ce qui plaît ». Cette formule semble avoir

1 *Essais*, I, ch. 28, « De l'amitié », V., p. 183 ; T., I, p. 310.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

une valeur universelle, être fondée dans la nature du déplaisir et du plaisir : le déplaisant serait en soi plus mobilisateur que le plaisant. Mais Montaigne présente tout aussitôt ce primat du repoussant sur l'attirant comme une donnée factuelle de sa complexion personnelle, comme un pur donné empirique, qui, en tant que tel, n'a pas de fondement qu'on puisse exhiber et n'a aucune prétention à l'universalité ou même à la généralisation. Tout au plus certains lecteurs pourront-ils se rencontrer, par hasard, avec Montaigne : « Il en est peut-être aucuns de ma complexion ». La justification donnée, au début du texte, à la complaisance avec laquelle Montaigne parle de ses défauts, supposait pourtant chez son lecteur une propension à être plus sensible à la méthode de fuite qu'à la méthode de suite. Il y a là comme une petite tension entre la valeur pédagogique supposée de la présentation par Montaigne de ses « imperfections », et l'incertitude quant à l'extension de la sensibilité humaine, chez les lecteurs potentiels donc, à l'évidence sensible du mal et au principe moral de la fuite.

La méthode de fuite prônée par Montaigne n'est pas une feinte tactique provisoire. Elle prescrit au contraire un éloignement définitif d'une position ou d'un comportement sentis comme inadmissibles et même haïssables (le musicien évoqué par Pausanias apprend à ses élèves à « haïr » les « désaccords et fausses mesures » du « mauvais sonneur »). Elle laisse ouverte la question de la détermination positive qu'il convient de substituer à la détermination fuie.

Il est toutefois possible d'aller plus loin. La dissymétrie n'est pas seulement morale, elle est ontologique. Je me permets de renvoyer ici à des analyses que j'ai proposées ailleurs[1]. Si les bons exemples (dont Montaigne ne dit pas qu'ils n'existent pas) sont si difficiles à imiter, c'est que « tout exemple cloche ». Aucun exemple n'est suffisamment exemplaire pour qu'on puisse s'y fier : « Comme nul événement et nulle forme ressemble entièrement à une autre, aussi ne diffère nulle de l'autre entièrement. [...] Toutes choses se tiennent par quelque similitude. Tout exemple cloche[2] ». Et encore « La conséquence que nous voulons tirer de la ressemblance des événements, est mal sûre, d'autant qu'ils sont

1 Bernard Sève, *Montaigne, des règles pour l'esprit*, PUF, 2007, chapitre IV, « L'expérience et le principe de différence ».

2 *Essais*, III, ch. 13, « De l'expérience », V., p. 1070 ; T., III, p. 432-433.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

toujours dissemblables[1] ». Et surtout, l'énoncé capital : « La ressemblance ne fait pas tant un, comme la différence fait autre[2] ». Le lexique de ces quelques extraits du chapitre « De l'expérience » est celui-même de notre texte : exemple, similitude, différence. Le primat du différent sur le ressemblant est sinon le fondement, du moins l'équivalent logico-ontologique du primat de la fuite sur la suite.

CONCLUSION

Le sens de cette formule et de cette méthode de fuite n'est pas par là épuisé. Nous avons extrait un texte, en situation d'*incipit* certes (ainsi il n'est coupé que d'un côté, puisque rien ne le précède dans le chapitre – si ce n'est le titre). Mais toute extraction est déformation, et pour entendre pleinement cette page inaugurale de « L'Art de conférer », il faudrait comprendre la fonction qu'elle exerce dans ce chapitre. Or cette fonction n'est pas claire. Notre texte est immédiatement suivi par la phrase : « Le plus fructueux et naturel exercice de notre esprit, c'est à mon gré la conférence », phrase qui, pour beaucoup de lecteurs, est le véritable *incipit* du chapitre. Nul alinéa pourtant, nul paragraphe, la phrase « le plus fructueux et naturel exercice… » est soudée à la phrase qui clôt notre extrait dans l'édition de 1588, « …la vue ordinaire de la volerie, de la perfidie, a réglé mes mœurs et contenu », comme elle l'est à la phrase manuscrite qui remplace cette dernière dans l'Exemplaire de Bordeaux et l'édition posthume : « Mais je me proposais des mesures invincibles ». Faut-il relire tout « L'art de conférer » à la lumière de l'*incipit* réel du chapitre, en insistant sur la lutte contre la sottise et sur les procédés d'évaluation de l'interlocuteur qui font partie des traits saillants de ce texte ? Faut-il à l'inverse interpréter les règles de l'art de conférer comme des applications concrètes des principes très généraux donnés dans l'*incipit* ? Faut-il voir dans le chapitre une extension (gigantesque) de la méthode de fuite au domaine intellectuel ? Mais l'art de conférer est un art de confrontation rationnelle, et non un art de l'esquive ou

1 *Ibid.*, V., p. 1065 ; T., III, p. 425.
2 *Ibid.*, V., p. 1065 ; T., III, p. 426.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

de la dérobade – sauf devant les esprits faux, et encore ces esprits faux sont-ils moins fuis que congédiés.

Mais la dissymétrie entre suivre et fuir n'est sans doute pas le dernier mot de Montaigne, à supposer qu'il y ait quelque sens à parler de « dernier mot » pour l'auteur des *Essais*. Il est au moins un passage où le couple suivre / fuir est expressément répudié, dans les dernières pages du chapitre « De l'expérience » : « Moi qui ne manie que terre à terre, hais cette inhumaine sapience qui nous veut rendre dédaigneux et ennemis de la culture du corps. J'estime pareille injustice prendre à contre-cœur les voluptés naturelles, que de les prendre trop à cœur. [...]. Il ne les faut ni suivre ni fuir : il les faut recevoir[1] ». Sans doute avons-nous ici changé de plan : il n'est plus question d'exemples (bons ou mauvais) humains, comme dans notre texte qui ne parlait que de fols, de mauvais musiciens, de sots, de cavaliers médiocres ou d'hommes cruels ; il est question ici des voluptés naturelles. Ce changement de plan interdit par conséquence de généraliser la position ici défendue par Montaigne. Il ne faut certainement pas « recevoir » la sottise, la volerie et la cruauté, il faut les fuir et les combattre. Néanmoins l'éthique positive de Montaigne trouve son meilleur vocabulaire dans l'idée d'un accueil de ce qui est bon. Ni « à contre-cœur », ni « trop à cœur », il faut savoir recevoir tout ce qui convient à une vie d'homme, « mais sans miracle et sans extravagance », c'est-à-dire et primordialement, être à soi, pour pouvoir « jouir loyalement de son être[2] ».

Bernard Sève
Université de Lille
UR 8163 « Savoirs, Textes, Langage », Université de Lille / CNRS

1 *Essais*, III, ch. 13, « De l'expérience », V., p. 1106 ; T., III, p. 489.
2 *Essais*, III, ch. 13, « De l'expérience », V., p. 1115-1116 ; T., III, p. 504.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

1588	EB ou [1595]
C'est un usage de notre justice, d'en condamner aucuns, pour l~~e seul exemple~~ des autres.*	'advertissement *De les condammner par c[e] qu'ils ont failli ce seroit bestise come dict Platon. C[ar] ce qui est faict ne se peut deffaire : mais c'est affin qu'ils ne faillent plus de mesmes ~~ou par eus-mesmes ou par autre moïenant l'incitation de leur exemple~~ ou qu'on fuye l'exemple de leur faute
On ne corrige pas celui qu'on pend, on corrige les autres par luy. Je fais de mesmes. Mes erreurs sont tantost naturelles & ~~irrémédiables~~ : ~~m~~ais ce que les honnestes hommes profitent au public en se faisant imiter, je le profiteray à l'avanture à me faire eviter.	incorrigibles M :
Nonne vides Albi ut male viuat filius, utque *Barrus inops ? magnum documentum, ne patriam rem* *Perdere quis velit.*	
Publiant & accusant mes imperfections quelqu'un apprendra ~~à~~ les craindre. Les parties que j'estime le plus en moy, tirent plus d'~~avantage~~ de m'accuser, que de me recommander. Voila pourquoi j'y retombe, & m'y arreste plus souvant. Mais quand tout est conté, on ne parle jamais de soy sans perte : ~~l~~es propres condemnations sont toujours accruës, les louanges mescruës. Il en peut être aucuns de ma complexion, qui m'instruis mieux par contrarieté que par exemple, & par fuite que par suite. A cette sorte de discipline regardoit le vieux Caton, quand il dict, que les sages ont plus	de honeur L [*1595 :* similitude] Et

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.

à apprendre des fols, que les fols des sages : ~~&~~ cet ancien joueur de lyre, que Pausanias recite, avoir accoustumé contraindre ses disciples d'aller ouïr un mauvais sonneur, qui logeoit vis à vis de luy, où ils apprinsent à hayr ses desaccords & fauces mesures. L'horreur de la cruauté me rejecte plus avant en la clemence, qu'aucun patron de clemence ne me sçauroit attirer. Un bon escuyer ne redresse pas tant mon assiete, comme faict un procureur, ou un Venitien à cheval : ~~&~~ une mauvaise façon de langage reforme mieux la mienne, que ne faict ~~une~~ bonne. Tous les jours la sotte contenance d'un autre, m'advertit & m'advise. Ce qui poind, touche & esveille mieux, que ce qui plaist. Ce temps *est propre à nous amender *a reculons, par disconvenance plus que par <u>accord</u>, par difference que par <u>similitude</u>. Estant peu apprins par les bons exemples, je me sers des mauvais, desquels la leçon est ordinaire : la veuë ordinaire de la volerie, de la perfidie, a reiglé mes meurs & contenu.	Et la *n' *qu' : [*1595 :* convenance] :, [*après* difference] [*1595 :* accord] Je me suis efforcé de [me] rendre autant agre[ab]le come j'en voyois de [fas]cheus. Aussi ferme [qu]e j'en voiois de mols. [Au]ssi dous que j'en [vo]iois d'aspres. [*1595 ajoute :* aussi bon, que j'en voyoy de meschants.] Mais [je] me proposois des [me]sures invincibles.

Montaigne, *Essais*, « De l'art de conférer », III, 8, premières lignes.

© 2016. Classiques Garnier. Reproduction et diffusion interdites.